

L'an deux mille dix-sept, le Bureau légalement convoqué le 23 mars 2017 s'est réuni le mercredi 29 mars 2017 à 18 heures 30 au salon du jumelage de la Mairie de Neufchâteau, sous la présidence de Monsieur Simon LECLERC.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **❖ DECISIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU BUREAU**

1. Contrat de redevance spéciale pour établissements non soumis au paiement de la TEOM
2. Mise en vente de deux camions benne à ordures et de la balayeuse, propositions de reprise
3. Convention d'hébergement d'une station de mesure météorologique sur l'aérodrome
4. Marché de travaux – Construction d'un complexe cinématographique à NEUFCHATEAU – Attribution suite à relance des lots 1, 8, 11 et 15
5. Divers – Fixation des tarifs de boisson Scène Lambert et Trait d'Union

### **❖ DECISIONS EN DEHORS DE LA DELEGATION AU BUREAU**

#### **1. Préparation du conseil du Mardi 11 avril 2017 - ordre du jour :**

- Affectation des résultats d'exécution 2016
- Budget primitif 2017
- Vote des taux 2017
- Demande de subvention DETR pour le gymnase de LIFFOL LE GRAND
- Demande de subvention FSIL pour les travaux d'accessibilité
- Transfert de la gestion du camping de NEUFCHATEAU à l'EPIC
- Marché de maîtrise d'œuvre sur base d'esquisse (esquisse + Base + exe) pour la création d'un complexe cinématographique à NEUFCHATEAU (88) – Avenant n°1
- Règlement de collecte des déchets ménagers de la CCOV
- Cartes d'achat
- Divers

#### **2. Divers**

**Présents :** M. Simon LECLERC : Président.

M Guy SAUVAGE – M Claude PHILIPPE – M. Régis RAOUL – M Patrice NOVIANT – M Cyril VIDOT – Mme Dominique HUMBERT – Mme Jacqueline VIGNOLA – M Philippe EMERAUX - Mme Mireille KOZIC-REGENT– M Jean-Marie BIGEON - M Jean-Luc JEANMAIRE – M Jean-Philippe HOUDINET – M André HANNUS – Mme Elisabeth CHANE –M Damien LARGES - M Yvon HUMBLOT – M Didier POILPRE – M René MAILLARD – M Claude MARSAL – Mme Anny BOUDIN – Mme Monique SIMONET – Mme Dominique BOUTON –M François FAUCHART – M Didier MAGINEL – M Elphège BARRAT – M Michel LALLEMAND.

**Absents excusés :** Mme Jenny WILLEMIN - M Bernard ADAM – M Daniel COINCE – M Joël BRESSON – M Gilbert DEFER – M Jean SIMONIN – M Denis ROLIN – M Claude THIERY.

**Pouvoirs :**

M Stéphane LEBLANC, donne pouvoir à M Régis RAOUL

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 27

Votants : 28

---

2017-90

### 1. **CONTRAT DE REDEVANCE SPECIALE POUR ETABLISSEMENTS NON SOUMIS AU PAIEMENT DE LA TEOM**

VU l'article L.2333-78 du CGCT et la possibilité d'instaurer une redevance spéciale pour les entreprises et les administrations qui sollicitent le service de ramassage des ordures ménagères et assimilées de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien,

VU l'avis favorable de la commission «Déchets » du 8 mars 2017 sur la proposition de contrat de redevance spéciale à destination des collectivités, administrations, entreprises non soumises au paiement de la TEOM,

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 28 voix pour,

- **DE VALIDER** le modèle de contrat présenté,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les contrats de redevance spéciale.

---

2017-91

### 2. **PROPOSITION DE REPRISE DE 2 BENNES A ORDURES MENAGERES ET D'UNE BALAYEUSE**

Vu l'état vieillissant des camions-benne à ordures ménagères et de la balayeuse ;

Vu l'entretien courant et les réparations que nécessitent ces véhicules dont la collectivité n'en a plus nécessairement l'utilité ;

Vu l'avis favorable de la commission ;

Il est proposé la mise en vente de ces véhicules. Les véhicules ont été mis en vente sur un site de vente aux enchères, AGORASTORE. Les enchères ont eu lieu entre 24/03/2017 et le 29/09/2017.

Pour le camion immatriculé BJ-950-ZY, mis en circulation le 22/03/2005, de marque RENAULT châssis RVI PREMIUM 320, benne SEMAT, 18 538 heures, 203 570 km, date du dernier contrôle technique janvier 2016, n'est plus utilisé, vente en l'état et pour pièces

Mise à prix initiale : 4 000€

Prix de vente ou montant enchéri : 4440€

Acheteur : Société MS TRUCKS 132 ROUTE D ALES 30 340 MONS

Dont commission AGORASTORE (14.4%) facturée à la CCOV : 635.04€

Pour le camion immatriculé EK-192-EV, mis en circulation le 31/05/2006, de marque RENAULT, benne SEMAT, bon état, carnet d'entretien à jour, 15 400 heures, 235 600 km, date du contrôle technique mai 2016

Mise à prix initiale : 10 000€

Prix de vente ou montant enchéri : 10000€  
Acheteur : SOTRADOM, LOT PETIT ACAJOU, 97 139 LES ABYMES  
Dont commission AGORASTORE (14.4%) facturée à la CCOV : 1440€

Pour la balayeuse de marque RAVO, mise en circulation le 27/09/2001, date du contrôle technique 28/12/2007, vente en l'état et pour pièces

Mise à prix initiale : 1000€

Prix de vente ou montant enchéri : 1050€

Acheteur : AUTO UNGAR, In der Lach, 90 530 WENDELSTEIN, ALLEMAGNE

Dont commission AGORASTORE (14.4%) facturée à la CCOV : 151.2€

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 28 voix pour,

- **D'ACCEPTER** les propositions de rachat des matériels présentées ci-dessus.

---

2017-92

### **3. CONVENTION D'HEBERGEMENT D'UNE STATION DE MESURES METEOROLIQUES SUR L'AERODROME**

Par délibération du 8 février 2006, la Communauté de Communes du Pays de Neufchâteau déclarait communautaire l'aérodrome de Neufchâteau et modifiait ses statuts en y intégrant le développement des infrastructures.

Depuis le 1er janvier 2007, la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'aérodrome sont compétences de la Communauté de Communes.

Les services de Météo France ont saisi la collectivité d'une demande d'hébergement sur l'aérodrome, d'une station de mesure météorologique, de type RADOME.

Par convention, la Communauté de Communes met à disposition de METEO France, un terrain de 100m<sup>2</sup> environ sur la parcelle ZD 144, lieu-dit « Camp d'Aviation », pour y établir cette station de mesure de la pluie, des températures et du vent.

La convention signée entre la Communauté de Communes et METEO France est arrivée à échéance.

Une nouvelle convention est proposée par METEO France pour une durée de 3 ans qui a commencé à courir le 01/01/2017. A l'issue de la période contractuelle, la convention peut être renouvelée tacitement (deux fois au maximum) pour une période équivalente.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée de neuf (9) ans moyennant le versement d'un loyer annuel de 200 € (contre 150€ auparavant).

Après examen de la convention devant lier les parties,

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 28 voix pour,

- **D'AUTORISER** le Président à passer et signer la convention avec METEO France.

---

A partir de ce point : Arrivée de Mme Jenny WILLEMEN

Nombre de conseillers en exercice :	36
Présents :	28
Votants :	29

---

**4. MARCHE DE TRAVAUX – CONSTRUCTION D’UN COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE A NEUFCHATEAU –**  
**ATTRIBUTION SUITE A RELANCE DES LOTS 1, 8, 11 ET 15**

Par délibération du 14 janvier 2017, le conseil de communauté de l’Ouest Vosgien autorisait le Bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’attribution, l’exécution et le règlement des marchés à procédures adaptées tels que définis à l’article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les marchés dont la valeur estimée est inférieure aux seuils des procédures formalisées lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toutes les modifications de ces marchés publics conformément aux articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Une consultation à procédure adaptée a été lancée le 2 novembre 2016. Elle concerne des marchés ordinaires de travaux d’exécution pour la construction d’un complexe cinématographique à Neufchâteau, divisés en 15 lots :

- Lot n° 1 TERRASSEMENT / GROS OEUVRE / MACONNERIE / CHAPE
- Lot n° 2 ETANCHEITE
- Lot n° 3 ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES
- Lot n° 4 CHAUFFAGE – VENTILATION- PLOMBERIE SANITAIRES
- Lot n° 5 MENUISERIE EXTERIEURE
- Lot n° 6 CLOISONS - DOUBLAGES
- Lot n° 7 MENUISERIE INTERIEURE BOIS
- Lot n° 8 METALLERIE
- Lot n° 9 PLAFONDS SUSPENDUS
- Lot n° 10 REVETEMENTS DE SOLS - FAÏENCE
- Lot n° 11 PEINTURE
- Lot n° 12 PROJECTION CINEMA
- Lot n° 13 AFFICHAGE DYNAMIQUE
- Lot n° 14 FAUTEUILS
- Lot n° 15 MOBILIERS

La date limite de réception des offres est le lundi 5 décembre 2016 à 12h00.

La Commission d’ouverture des plis s’est réunie le 6 décembre 2016 à 10h30.

Suite à une première synthèse du maître d’œuvre, les offres remises pour certains lots dépassent l’estimation du maître d’œuvre. Par délibération du bureau en date du 29 décembre 2016, les offres des lots n° 1,8 et 11 ont été jugées inacceptables et la décision de relancer une nouvelle consultation pour ces lots ainsi que pour le lot n°15 pour lequel aucune offre n’a été remise.

Une nouvelle consultation a été lancée le 20 février 2017. Elle concerne des marchés ordinaires de travaux d’exécution pour la construction d’un complexe cinématographique à Neufchâteau, divisés en 4 lots :

- Lot n° 1 TERRASSEMENT / GROS OEUVRE / MACONNERIE / CHAPE
- Lot n° 8 METALLERIE
- Lot n° 11 PEINTURE
- Lot n° 15 MOBILIERS

Concernant les lots n°1,8, 11 et 15, la commission MAPA s’est réunie le 21 mars 2017 à 16h00 pour l’ouverture des plis et le 29 mars 2017 à 14h00 pour analyse, en salle de réunion de la piscine Intercommunale, et a proposé de retenir :

- **Pour le lot n°1 - TERRASSEMENT / GROS OEUVRE / MACONNERIE / CHAPE** : l’offre de l’entreprise SARL MARCEL LECLERC de 88 HOUËCOURT pour un montant de base de de 1 163 055 € HT.
- **Pour le lot n°8 - METALLERIE**: l’offre de l’entreprise Ets Joly Fils de 88 XERTIGNY pour un montant de base de 32 210 € HT. La variante « Garde-corps modulaire rabattable » pour un montant de 9 750 € HT est retenue soit un montant total du marché de 41 960 € HT

- **Pour le lot n°11 – PEINTURE:** l'offre de l'entreprise SAS BERTOLANI ET FILS de 54 HEILLECOURT pour un montant de base de 93 993.50 € HT. La variante « Traitement anti-graffiti » pour un montant de 3 597 €HT est retenue, soit un montant total du marché de 97 590.50 € HT
- **Pour le lot n°15 - MOBILIERS:** l'offre de l'entreprise BUREAU BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE de 68 KAYSERSBERG pour un montant de base de 12 115.92 €HT. La variante « Plus-value pour assise en tapisserie » pour un montant de 600 €HT est retenue soit un montant total du marché de 12 715.92 € HT

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,  
Décident par 29 voix pour,

- **DE VALIDER** la décision de la commission,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les pièces de ce marché et à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés.

---

2017-94

#### 5. **FIXATION DES TARIFS DE LA BUVETTE - SCENE ERNEST LAMBERT – TRAIT D'UNION**

Dans le cadre des activités liées à sa programmation culturelle, la Scène Ernest Lambert et le Trait d'Union proposent des boissons à la vente des lors des représentations qui comportent un entracte.

Pour permettre la vente de ces boissons, les tarifs suivants sont proposés :

- 1.50€ : bière, coca, jus de fruits
- 0.50€ : café et petite bouteille d'eau

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,  
Décident par 28 voix pour,

- **D'APPROUVER** les tarifs
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision

---

Séance levée à 20h00.